QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE. — N° 14895. On s'abonne aux Bureaux du Journal, 5, BOULEVARD DES ITALIENS, à PARIS (2e), et dans tous les Bureaux de Poste MARDI 25 MARS 1902.

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE... Trois mois, 14 fr.; Six mois, 28 fr.; Un an, 56 fr.
DÉPART[ts] et ALSACE-LORRAINE... — 17 fr.; — 34 fr.; — 68 fr.
UNION POSTALE... — 18 fr.; — 36 fr.; — 72 fr.
LES ABONNEMENTS DATENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS

Un numéro (à Paris) 15 centimes

Directeur politique : Adrien Hébrard

Toutes les lettres destinées à la Rédaction doivent être adressées au Directeur

Le Journal ne pouvant répondre des manuscrits communiqués prie les auteurs d'en garder copie

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : TEMPS PARIS

Le Temps

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE... Trois mois, 14 fr.; Six mois, 28 fr.; Un an, 56 fr.
DÉPART[ts] et ALSACE-LORRAINE... — 17 fr.; — 34 fr.; — 68 fr.
UNION POSTALE... — 18 fr.; — 36 fr.; — 72 fr.
LES ABONNEMENTS DATENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS

Un numéro (départements) 20 centimes

ANNONCES : MM. LAGRANGE, CERF ET Cie, 8, place de la Bourse
Le Journal et les Régisseurs déclinent toute responsabilité quant à leur teneur

TÉLÉPHONE, 5 LIGNES :
Nos 103.07 — 103.08 — 103.09 — 119.37 — 119.40

Dépôt légal N° 1902

Paris, 24 mars

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

NÉGOCIE-T-ON ?

L'arrivée à Pretoria des membres du gouvernement du Transvaal résidant en Afrique a naturellement causé une vive impression. M. Schalk-Burger, qui fait fonctions de président de la République sud-africaine, ne se serait pas rendu dans l'ancienne capitale de cet Etat, devenue le quartier général britannique, s'il n'avait un but spécial à poursuivre. Il ne se serait pas fait accompagner du secrétaire d'Etat Reitz, du général Lucas Meyer, du commandant Krogh, — il n'aurait pas demandé et obtenu un sauf-conduit, il n'aurait pas fait chauffer un train spécial pour le mener de Middelburg à Pretoria, s'il n'y avait été induit par la considération des plus graves intérêts et si des négociations importantes n'étaient vraisemblablement sur le point de s'engager.

En Angleterre, on affecte de traiter cette démarche comme l'aveu du désespoir des Boers. C'est une fiction diplomatique. Sans se faire d'illusions dangereuses, sans commettre la faute inexcusable d'exciter dans l'âme les héroïques défenseurs de la cause des Boers des espérances non fondées, un observateur impartial et de bonne foi doit constater que la situation des républiques sud-africaines, loin de s'empirer par la prolongation des hostilités, s'est améliorée sensiblement au point de vue militaire depuis un an et qu'au point de vue politique elle offre des périls et des inconvénients tout à fait nouveaux pour l'Angleterre.

Assurément, pour apprécier sainement l'état présent de l'Afrique australe, sans se payer de mots et sans se jouer des intérêts les plus sacrés, il convient de commencer par reconnaître que le rétablissement pur et simple du *statu quo ante* est impossible. Il faut également admettre qu'à la longue un empire de plusieurs centaines de millions de sujets, s'il applique toutes ses forces, s'il dépense sans compter l'argent et les vies, peut, sinon écraser toute résistance, du moins imposer à de petits pays le joug de la conquête et les dépouiller de l'indépendance nationale et des franchises civiques.

Ces deux points une fois hors de cause, il n'en demeure pas moins que la politique d'extermination pure et simple, d'annexion brutale, peut coûter bien cher à la nation qui la pratique et que, d'autre part, bien loin de diminuer avec le cours du temps, ces inconvénients ne font que se multiplier et s'aggraver.

Que l'on compare la position militaire il y a un an et maintenant ! A cette époque le découragement régnait dans les rangs boers, l'artillerie des républiques était aux mains de l'ennemi. De Bloemfontein et de Pretoria l'autorité du conquérant s'exerçait dans un rayon de plus en plus étendu. Aujourd'hui, à la veille de l'automne sud-africain les commandos ont déployé une activité étonnante. Ils ont remporté une foule de succès dont la prise de lord Methuen n'a été que le couronnement. Le plan des colonnes volantes et du balayage, mis à exécution à plusieurs reprises dans des aires encerclées de blockhaus, n'a pas donné les effets attendus. Une expérience fréquemment renouvelée a démontré le ridicule des épithètes dont M. Chamberlain, lord Milner et M. Brodrick ont jugé bon de gratifier ces forts d'arrêt, qualifiés d'*inexorables*, d'*invincibles*, etc.

Si l'on s'en tenait aux évaluations officielles, il ne devrait plus y avoir un Boer sous les armes, l'effectif accordé aux commandos par les orateurs ministériels anglais ayant été plus que détruit par les pertes, captures, capitulations de la campagne. En fait, il reste assez de combattants pour gêner considérablement lord Kitchener. Botha, Delarey, De Wet n'ont pas l'air d'être à la veille d'abandonner la lutte. Dans le Cap, des envahisseurs dont on fait varier le total entre 2 et 6,000 hommes, donnent du fil à retordre aux défenseurs de la colonie.

On dirait que l'armée d'invasion est beaucoup plus lasse et démoralisée que ses adversaires. Un grand nombre de soldats du roi ont été une, deux, trois fois pris et relâchés. La qualité de la matière première va en diminuant. Tandis que les *réguliers*, avec leur maigre solde et le monopole des coups, se montrent dignes de leur vieille réputation, les *irréguliers*, avec leur haute paye et leurs privilèges, ne sont trop souvent, — comme à Tweebosch, — qu'une cohue désordonnée qui lâche pied.

Les Boers, burghers dont les fermes sont brûlées ou colons du Cap qui n'ont à attendre que des châtiments impitoyables, ne se rebutent pas aisément des fatigues et des périls de leur vie d'aventures. L'armée anglaise soupire malgré elle pour le retour dans ses foyers. Ruinées, les républiques n'ont plus rien à perdre. Pour l'Angleterre, la note formidable des milliards grossit chaque semaine de quelques millions.

Et ce n'est rien auprès de l'effroyable déperdition de forces morales d'une nation qui fut à la tête de la civilisation et du progrès. Les antiques libertés s'étiolent dans l'atmosphère de l'impérialisme. La constitution chancelle sur ses bases. On dirait qu'un souffle de césarisme s'est répandu dans l'air. A l'horizon on entrevoit ces deux spectres : la conscription et le protectionnisme.

Voilà ce que l'Angleterre peut perdre à la prolongation indéfinie d'une guerre entreprise d'un cœur léger. Et ce n'est pas tout. Elle risque d'y perdre l'Afrique du Sud. La politique de Chamberlain pourrait lui coûter aussi cher que celle de Grenville, North et George III. Le Cap est dans un état de fermentation extraordinaire. L'état de siège y règne. Plus de Parlement, plus de Constitution, plus de légalité, plus de pouvoir civil. Les Afrikanders sont traités en suspects, en parias. Encore quelques années de ce régime — et il est nécessaire avec la conquête et l'annexion — et c'est la révolte, la guerre civile, l'histoire des *insurgents continentaux* qui se renouvelle.

Si la raison l'emporte, on fera bien à Londres de ne pas opposer une fin de non-recevoir brutale aux offres des Boers. Ceux-ci sont les plus faibles, c'est entendu ; ils peuvent être écrasés, d'accord, mais ils peuvent se venger en entraînant leurs vainqueurs dans un abîme sans fond de troubles, de souffrances et de ruine. Le gouvernement du Transvaal reprend à son compte la tentative avortée du docteur Kuijper. Les hommes d'Etat anglais qui la repousseraient de nouveau seraient bien coupables envers l'humanité, la civilisation, leur pays même. Toute transaction vaut mieux que la prolongation indéfinie de ce pandémonium sud-africain.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

DES CORRESPONDANTS PARTICULIERS DU Temps

Berlin, 24 mars, 8 h. 30.

Le prince Adalbert, troisième fils de l'empereur Guillaume, entreprendra incessamment en qualité d'officier du navire-école *Charlotte* un voyage aux Etats-Unis. D'après des informations venues de New-York le prince arrivera vers le 28 avril.

Le capitaine de la *Charlotte* accompagnera le prince Adalbert à Washington, où il sera reçu par le président Roosevelt.

Un portrait du prince Adalbert, de grandeur naturelle, cadeau de l'empereur Guillaume, vient d'arriver à Washington. Il a été placé dans le salon diplomatique.

Vienne, 24 mars, 8 h. 10.

Les pangermanistes ont décidé, à la suite de leur échec d'avant-hier à la Chambre, de poser de nouveau la question de la désignation d'un ministère national allemand et de refuser au gouvernement tout appui jusqu'à ce qu'ils aient obtenu complète satisfaction.

C'est, en d'autres termes, l'obstruction parlementaire dont les pangermanistes menacent le ministère.

Rome, 24 mars, 8 h. 50.

La Chambre s'est ajournée au 15 avril après avoir voté une loi sur le travail des femmes et des enfants sur le modèle de celle qui existe en France.

Constantinople, *vid* Sofia, 24 mars, 9 h. 20.

Dans l'audience de vendredi, l'ambassadeur d'Allemagne a entretenu le sultan de la question de l'unification de la dette, démontrant l'intérêt qu'aurait l'appui de l'Allemagne dans la réalisation de ce projet auquel elle est très favorable.

La situation étant troublée en Macédoine et en Epire, le gouvernement a décidé de mobiliser la réserve dans les provinces de Smyrne et de Konieh.

Des nouvelles parvenues ici annoncent que les chefs du comité macédonien Sarafof ont entamé des négociations avec le comité révolutionnaire arménien dans le but d'amener une entente entre les deux nationalités en vue d'une insurrection en Macédoine.

Madrid, 24 mars, 8 h. 25.

L'état de la régente s'est amélioré.

Les Chambres, ouvrant le 3 avril, ne pourront tenir que vingt-quatre séances avant le couronnement. Ces séances seront consacrées à un grand débat politique et au projet de la banque. Le programme des réformes du cabinet devra donc être ajourné à l'automne prochain.

Sofia, 24 mars, 8 heures.

Le prince Ferdinand a signé hier le décret qui reconstitue le ministère comme il suit :

Présidence du conseil et affaires étrangères : M. Danef ; finances : M. Sarafof ; intérieur : M. Ludskanof ; justice : M. Radef ; guerre : Général Paprikof ; instruction publique : M. Christo Todorof ; commerce et agriculture : M. Abraschef ; Travaux publics : M. Nicolas Constantinof.

Tous les membres du cabinet appartiennent au parti zankoviste.

Tunis, 24 mars, 9 h. 50.

On mande de Tripoli qu'il paraît se confirmer que certains personnages du monde arabe de la Tripolitaine se sont rendus à Djerba, île tunisienne, pour, de là, correspondre en toute sécurité avec Constantinople. Ces personnages sont depuis plus d'un mois à Djerba, d'où ils expédient dépêches sur dépêches au sultan pour se plaindre des vexations tyranniques du gouverneur tripolitain et pour réclamer, notamment, le retrait de la taxe sur les immeubles dite « tabbu ».

Chaque semaine, des fonds provenant de souscriptions arabes partent de Tripoli à l'adresse de ces délégués ; mais il ne semble pas qu'on ait obtenu aucun résultat pratique. L'agitation des esprits continue à Tripoli. La population indigène semble complètement désaffectionnée ; aussi les Turcs prennent-ils force précautions de police. De bonnes pluies, heureusement, sont tombées ces jours-ci et ont assuré la récolte, ce qui sauve le pays de la ruine.

On a appris, ici, qu'au Ouadaï une révolution avait éclaté et qu'un nouveau sultan avait été proclamé.

(Service Havas)

Berlin, 24 mars.

M. le conseiller intime actuel Herzog, ancien secrétaire d'Etat pour l'Alsace-Lorraine, est mort ici hier matin, à l'âge de soixante-quatorze ans.

New-York, 24 mars.

On télégraphie de Port-au-Prince (Haïti) :

« A la suite de l'exécution de M. Léon Gabriel, le ministre de France a demandé à son gouvernement d'envoyer un navire de guerre.

» Le gouvernement haïtien affirme que M. Gabriel était sujet haïtien. »

Saint-Pétersbourg, 23 mars.

L'administration municipale de Saint-Pétersbourg fait tous ses efforts pour que la construction de l'asile de nuit entreprise avec l'argent donné par le président Faure, pour les indigents de cette ville, soit complètement terminée et l'asile tout prêt à être ouvert pour l'époque de la prochaine visite du président Loubet à Saint-Pétersbourg.

Le Cap, 24 mars.

Après une nuit agitée, M. Cecil Rhodes est plus faible. Il ne s'est réellement produit aucune amélioration dans l'état du cœur, qui reste grave.

Budapest, 24 mars.

L'empereur-roi a adressé à la famille de Koloman de Tisza un télégramme de condoléances ; le souverain dit qu'il partage de tout son cœur le deuil de la famille et de la Hongrie ; il a perdu dans l'homme d'Etat défunt un aimé et fidèle serviteur, dont il gardera éternellement le souvenir avec un sentiment ému de gratitude.

Chicago, 24 mars.

M. Redmond, député irlandais au Parlement anglais, a prononcé ce soir un discours dans lequel il a déclaré que, si les Irlandais ne peuvent conquérir le Home rule, ils détruiront le Parlement. S'ils ne peuvent réussir à se gouverner eux-mêmes, du moins feront-ils en sorte de ne pas se laisser gouverner par d'autres.

Bombay, 24 mars.

Un Allemand nommé Hoffmann, prisonnier dans le camp boer de Bellary, a été tué la nuit dernière par une sentinelle anglaise au moment où il cherchait à s'évader.

CHACUN SON TOUR !

L'autre jour, au Sénat, dans la discussion sur l'avancement dans l'armée, une parole a été prononcée dont la portée dépasse encore celle de ce débat, pourtant si considérable. M. de Lamarzelle critiquait la suppression des commissions de classement, accomplie par le général André, et affirmait que les officiers acquis à la politique gouvernementale étaient systématiquement favorisés aujourd'hui au détriment de leurs camarades suspects d'adhérer à d'autres opinions. C'est alors que M. Cocula, sénateur radical, s'écria : « Chacun son tour ! » Ce *chacun son tour* ne peut passer inaperçu. *Chacun son tour* exprime, dans un raccourci pittoresque et lapidaire, toute une philosophie politique. Et même, que disons-nous là ? Bien plus, il résume toutes les philosophies politiques de tous les partis qui se sont disputé le pouvoir en France, — à l'exception d'un seul, dont la récompense est, d'ailleurs, d'être généralement méconnu et maltraité par tous les autres.

Le ministre de la guerre a répondu à M. de Lamarzelle que, sous l'ancien système des commissions de classement, c'étaient les officiers républicains qui étaient sacrifiés au profit des officiers réactionnaires. Oh ! l'on a toujours affecté d'être impartial. Mais « pendant longtemps, il était dit d'un officier qui affichait des opinions rétrogrades : Il ne fait pas de politique, — et d'un officier qui avait des sympathies pour le régime républicain : Il en fait ». Voilà pour le passé. Pour le présent et pour l'avenir, M. Cocula voudrait purement et simplement changer les positions, sans changer la règle du jeu. Il voudrait que les officiers professant de bonnes opinions, c'est-à-dire celles de M. Cocula, fussent considérés comme seuls fidèles à leur devoir et seuls dignes d'avancement. Au fond, la droite et l'extrême gauche sont d'accord. Chacun de ces deux partis n'a qu'un objectif : tirer la couverture à soi, s'emparer de toutes les places pour les distribuer à ses amis et en exclure les autres. Le pouvoir est un butin. Tant mieux pour le vainqueur, et malheur aux vaincus ! *Chacun son tour !*

Il est d'une vérité historique incontestable que les gouvernements réactionnaires qui ont régné sur la France depuis un siècle n'ont jamais compris autrement la politique, et qu'ils ont réservé non seulement l'avancement militaire, mais toutes les faveurs et tous les emplois à leurs créatures. Mais est-ce une raison pour que la République en fasse autant ? Il reste quelques libéraux pour ne pas penser sur ce point comme M. Cocula. La pensée de M. Cocula, c'est la pensée jacobine. Le jacobinisme consiste à mettre au service du parti républicain triomphant les mêmes procédés d'autoritarisme, d'exclusivisme et d'intolérance qui furent les armes ordinaires des régimes monarchiques et césariens. C'est, au juste, un césarisme d'extrême gauche.

Mais il existe une autre école de républicains, qui ayant jugé ces procédés haïssables, lorsqu'ils étaient employés par leurs adversaires, répugnent à s'en servir, même par représailles ; qui se font de la République une idée trop haute pour consentir à ce qu'elle puisse être, sur aucun point, assimilée et comparée aux régimes déchus ; qui considèrent que la supériorité de la République sur ces régimes-là tient justement dans l'originalité de son principe, qui est la liberté. Le mépris de la liberté a été, à leurs yeux, la tare commune de tous les autres gouvernements. C'est au nom de la liberté que tant de révolutions ont été faites et que la République a été fondée. Si la République ne donne pas la liberté, elle ment à sa devise, elle trahit ses engagements et elle se ravale au niveau des gouvernements qu'elle a remplacés. Or, l'une des libertés les plus nécessaires et le plus catégoriquement inscrites dans la Déclaration des droits de l'homme, qui est, ou devrait être, la charte républicaine, c'est la liberté pour tous les citoyens d'être admis à tous les emplois publics sans autre distinction que celle de leur mérite. Les grands libéraux qui ont rédigé et voté la Déclaration des droits étaient loin du : « Chacun son tour ! » Ils ont encore des héritiers, qui ne cesseront de proclamer la noblesse et l'équité de leur pensée envers et contre tous, — sans se dissimuler, du reste, que cette pensée n'a jamais été vraiment très populaire, le paraît être aujourd'hui moins que jamais et ne rapporte guère que des coups pleuvant de tous les côtés avec un touchant ensemble. Mais, comme les républicains libéraux n'ont aucune préoccupation de personnes, les ingratitudes leur sont indifférentes, et ils se consolent de disgrâces qu'ils partagent avec la vérité.

L'INSTITUTION DES BAHARIAS

On sait que les projets de loi qui n'ont été votés qu'en première lecture par une Chambre disparaissent avec elle. C'est un travail à recommencer à la prochaine Chambre. Aussi, en fin de législature, est-ce une émulation générale pour obtenir en faveur des projets menacés de caducité la seconde lecture qui leur permettrait d'aller devant le Sénat. Parmi ceux que la présente Chambre pourrait ainsi sauver, il en est un qui n'a plus d'adversaires aujourd'hui, qui n'a contre lui que l'indifférence qui s'attache aux questions d'un caractère lointain et technique et dont nous avons à plusieurs reprises signalé l'intérêt : nous voulons parler du projet déposé par M. Albin Rozet dans le but d'organiser dans l'Afrique du Nord une inscription maritime volontaire dans le double but d'appeler les indigènes à accroître le nombre de nos équipages et de leur rendre le goût des travaux maritimes pour lesquels ils montraient autrefois de grandes aptitudes.

Qu'il puisse être nécessaire d'augmenter les éléments de recrutement de notre flotte, c'est une conséquence toute naturelle des efforts que nous faisons pour augmenter le nombre de nos navires de guerre. De plus, de même que sur terre les troupes indigènes sont plus aptes à certains services que les troupes métropolitaines, de même pour la navigation dans les mers chaudes il est des fonctions que la force de résistance des indigènes les rend plus propres à remplir que les marins de nos côtes.

Mais nous avouons que ces raisons d'ordre militaire sont les moins pressantes à nos yeux. Celle qui, pour nous, recommande avant tout le projet de M. Rozet, c'est le souci bien entendu de la sécurité dans nos possessions africaines. Le projet, en rendant aux indigènes des moyens d'existence dont ils sont privés depuis la conquête, contribuera à cette sécurité de deux manières.

D'après une statistique communiquée en 1898 au congrès international des pêches maritimes, la population qui vit en Algérie des travaux maritimes (pêcheurs, employés à bord des navires de commerce, ouvriers de port, calfats, bateliers) est évaluée à 6,400 hommes. Sur ce nombre, 189 sont Français, 250 sont indigènes, et les autres, c'est-à-dire dire près de 6,000, sont étrangers. De tous les étrangers qui affluent en Algérie, on est unanime à regarder ceux-ci comme les plus réfractaires à notre influence, partant les moins sûrs. Ils ne se fixent point dans la colonie, ils ne font qu'y passer et s'en retournent sur leurs barques comme ils sont venus. Il n'est évidemment point de notre intérêt que toute l'activité de la côte algérienne soit ainsi livrée à une population dont la direction nous échappe. Or, on peut dire que c'est nous qui, par une série de fausses mesures inspirées par des préventions injustifiées, avons éloignés nos indigènes de la mer et les avons fait remplacer par des étrangers.

Sans remonter à l'antiquité, encore que ce soit une chose qu'on puisse faire très légitimement, car le régime des populations africaines n'a guère changé depuis vingt siècles, il suffit de rappeler que, jusqu'à la prise d'Alger, les marins algériens étaient la terreur de la Méditerranée, et qu'aujourd'hui encore en Tunisie, où il n'y a pas eu d'interruption dans les traditions locales, une population maritime très active continue à exister. Toutes les chances sont donc pour que le projet de M. Rozet en constituant une inscription maritime volontaire dont les engagés devraient exercer une profession maritime jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans, mette fin à un danger que nous avons nous-mêmes créé. D'une part, en multipliant les carrières ouvertes à nos indigènes, nous diminuerons les causes de misère et de mécontentement parmi eux. D'autre part, nous substituerons à une population inassimilable des gens qui n'ont pas d'autre patrie que l'Algérie et qui s'habituent peu à peu à considérer leur destinée comme solidaire des destinées de la France. C'est ce qu'on a très bien compris dans la colonie même où deux conseils généraux sur trois ont émis des vœux en faveur du projet de M. Rozet.

Ce projet ne comporte aucune dépense nouvelle ; il a reçu l'approbation de la commission de la marine et de la commission du budget : il ne soulève aucune opposition. Il serait bien regrettable que, faute des cinq minutes nécessaires aux formalités de la seconde lecture, une réforme de cette importance qui est mûre aujourd'hui, soit indéfiniment ajournée.

AFFAIRES COLONIALES

Algérie

LA COMMISSION FRANCO-MAROCAINE

Alger, 24 mars.

La première partie des travaux de la commission franco-marocaine est aujourd'hui terminée. Elle comprenait les déclarations à faire aux habitants de Figuig et des ksour, ainsi qu'aux nomades, au sujet de la nouvelle situation créée à leur égard par le protocole, ainsi qu'il était convenu d'avance.

La deuxième série des opérations comporte l'exécution des mesures de détail nécessaires à Figuig et dans les mêmes régions.

Le président de la mission marocaine revient conférer avec le gouverneur général.

L'entente la plus complète n'a cessé de régner entre les délégués des deux gouvernements et la démarche de Guebbas démontre encore son intention de garder la ligne de conduite suivie jusqu'à présent.

LA GUERRE DU TRANSVAAL

Entrevue des chefs transvaaliens et de lord Kitchener

C'est une très grosse nouvelle que celle qui a été publiée cette nuit.

M. Schalk-Burger, président par intérim du Transvaal; M. Reitz, secrétaire d'Etat ; les commandants Lucas Meyer et Krogh sont allés à Pretoria ; ils ont vu lord Kitchener; ils sont repartis pour Kroonstad, où ils se mettront évidemment en rapport avec le président Steijn et De Wet. Ils doivent revenir ensuite à Pretoria.

Voici les dépêches. La première est datée du 23 mars, de Pretoria :

Les membres du gouvernement du Transvaal, MM. Schalk-Burger, Reitz, Lucas Meyer, Krogh et Vanderwalt sont arrivés aujourd'hui à Pretoria, sous la protection du drapeau parlementaire, venant de Middelburg par train spécial.

Le second télégramme est plus circonstancié. Il est daté d'aujourd'hui :

M. Schalk-Burger, président par intérim du Transvaal, avec MM. Reitz, les commandants Lucas Meyer et Krogh, ses secrétaires et assistants, sont arrivés ici par train spécial, hier, à deux heures quarante du soir, venant de Balmoral ; tous sont repartis vers cinq heures pour Kroonstad, d'où ils repartiront avec un sauf-conduit.

Pendant la semaine dernière, M. Schalk-Burger et les autres délégués étaient à Rhenoster-Kop, au nord de Balmoral. Pendant leur séjour à cet endroit, ils ont été harcelés par plusieurs colonnes anglaises et M. Schalk-Burger a été sur le point d'être pris.

Vendredi soir, des courriers furent expédiés à Balmoral pour annoncer que les délégués allaient y arriver ; les délégués arrivèrent en effet à Balmoral, hier, avec une escorte et partirent immédiatement par train spécial pour Pretoria, laissant leur escorte à Balmoral.

En arrivant à Pretoria, M. Schalk-Burger et ses collègues se rendirent immédiatement, dans la voiture de lord Kitchener, au quartier général du commandant en chef et eurent une entrevue avec celui-ci.

Après l'entrevue, ils se rendirent à la gare et prirent le train pour la colonie d'Orange.

Si l'on considère la rapidité avec laquelle ont eu lieu les mouvements des délégués transvaaliens, — le vendredi soir, des courriers avertissent que ceux-ci arrivent à la station de Balmoral ; le samedi, les délégués prennent à cette station le train pour Pretoria, où ils parviennent à 2 h. 40 ; ils voient presque immédiatement lord Kitchener, et repartent à 5 heures pour Kroonstad, certainement pour voir les chefs orangistes ; leur retour à Pretoria est déjà prévu, — si l'on considère cette rapidité, il est bien probable que depuis quelque temps des correspondances avaient été échangées entre lord Kitchener et le gouvernement transvaalien.

Etant donné le refus du gouvernement anglais lors de l'intervention de M. Kuijper d'engager des pourparlers avec les délégués boers d'Europe et M. Krüger et la déclaration qu'il a faite qu'il ne pourrait entamer de pourparlers que dans l'Afrique du Sud même, il n'y a rien d'impossible à ce que ce soit lord Kitchener qui ait fait les premières avances.

Le voyage de lord Wolseley, bien qu'on ait démenti qu'il eût aucune importance politique, se rattache peut-être à cette tentative.

Il y aura donc, selon les apparences, des négociations. Sur quelles bases, c'est ce qu'on ignore. Et si elles aboutiront, c'est ce qu'il est encore moins permis de prédire.

L'avis du *Times* que l'arrivée des membres du gouvernement boer à Pretoria indique qu'ils commencent à se rendre compte de ce que leur situation a de désespéré et sont portés à réclamer la paix » ne paraît pas confirmé par les derniers événements de la campagne.

La *Daily Mail* et le *Daily Graphic* accueillent avec satisfaction la nouvelle du mystérieux voyage des membres du gouvernement boer.

Il est possible, disent-ils, qu'ils aient obtenu la permission de traverser les lignes anglaises pour conférer avec le président Steijn et les généraux boers en vue de négociations de paix.

Les *Daily News* disent :

Il est possible que le gouvernement civil du Transvaal veuille faire la paix en dehors des combattants ; il est possible aussi qu'ils soient d'accord avec les généraux en campagne.

Rappelons enfin que cette nouvelle tentative a lieu un peu plus d'un an après les ouvertures faites par lord Kitchener le 7 mars 1901 et repoussées par le général Botha le 16 du même mois.

Petites Nouvelles

Nous avons reçu pour le *Sou des Boers* : 500 francs, produit d'une conférence-concert au casino de Royan, le 2 mars 1902.

Nous envoyons cette somme à la trésorière de l'Œuvre, 48, rue de Vaugirard.

DANS L'EXTRÊME-ORIENT

En Chine

Peu d'informations aujourd'hui sur les troubles dans le Sud. On sait seulement que les brigands ont, il y a quelques jours, pris la ville de Kiang-Tchan dans le Kouang-Toung.

La suppression du gouvernement provisoire de Tien-Tsin n'a pas fini de faire causer. On mande maintenant de Berlin que l'Allemagne ne pose point de conditions. Elle ne dit pas du tout aux Chinois, comme on veut le faire croire, qu'elle n'évacuera Tien-Tsin que si on lui donne carte blanche au Chan-Toung. Autant de calomnies.

Enregistrons donc ce démenti de Berlin.

A Pékin, on considère généralement la déclaration franco-russe comme d'un bon augure pour la paix. Les journaux chinois insistent sur l'humiliation de la Chine que les puissances traitent comme si elle était incapable de défendre ses intérêts : telle une sous-Corée.

Le ministre des affaires étrangères va créer des légations spéciales en Italie, en Autriche et en Espagne. L'impératrice a nommé Ouamon Lun, président de l'Université impériale. C'est un ancien fonctionnaire de province, instruit et professant des opinions progressistes.

La suppression des petits pieds et le mariage des Chinoises

On sait que, dès son retour à Pékin, l'impératrice douairière s'est mise en mesure de réformer à coups d'édits la condition des femmes de son empire. L'une de ses principales réformes, réalisée le lendemain de la visite des dames du corps diplomatique, fut de permettre le mariage entre Chinois et « gens des Bannières ». Les « gens des Bannières » sont les descendants plus ou moins authentiques des Mandchous conquérants, d'où sortit la dynastie actuelle. Jusqu'à maintenant, les mariages entre Chinois et Mandchous étaient interdits. Les filles des « gens des Bannières » de Pékin étaient, d'avance, réservées au choix de l'empereur. Tous les trois ans avait lieu, pour la cour, et par le soin des eunuques, la sélection des concubines impériales parmi les filles des Bannières en âge de puberté. Nulle ne pouvait se marier sans avoir d'abord été rejetée par les eunuques ou dispensée de la présentation. L'impératrice vient de modifier tout cela. En outre, elle « exhorte » par le document suivant son peuple à supprimer la coutume du bandage des pieds pour les jeunes Chinoises.

DÉCRET DE L'IMPÉRATRICE DOUAIRIÈRE DU 23e JOUR DE LA 12e LUNE (2 FÉVRIER 1902)

Grande est la bonté de notre dynastie et ses bienfaits comme une pluie de saison, se font sentir par tout l'empire. Dans notre administration, nous ne faisons pas de distinction entre Chinois et Mandchous. Cependant, d'après les anciennes lois, il est défendu de contracter des mariages entre des personnes mandchoues et chinoises. La raison de cette défense est qu'au commencement de notre dynastie, lorsque nos ancêtres passèrent la Grande Muraille, les mœurs des deux peuples n'étaient pas les mêmes et peu de personnes comprenaient les deux langues. Voilà pourquoi les premiers empereurs promulguèrent ladite prohibition. Mais à présent les mœurs des Mandchous et des Chinois sont les mêmes ; ils ont la même doctrine Et cela depuis plus de 200 ans. En conséquence, il faut seconder les inclinations du cœur humain et enlever ces prohibitions. Nous ordonnons que, dorénavant, il soit permis aux mandarins et aux gens du peuple, Chinois et Mandchous, de contracter ensemble des mariages. Que personne à cet effet ne leur cause des embarras.

Les femmes chinoises pour la plupart se bandent leurs pieds. C'est une coutume bien ancienne qui cependant est nuisible au juste développement du corps. A l'avenir, les familles mandarinales devront exhorter sérieusement les femmes à ne plus bander leurs pieds. Qu'elles exhortent aussi les personnes des autres familles, de sorte que tout le monde sache bien les inconvénients de cette pratique. De cette manière, l'on peut espérer que peu à peu l'on déracinera la coutume invétérée. Cependant il est absolument interdit aux mandarins et à leurs satellites de prendre prétexte de nos paroles pour causer des difficultés aux gens du peuple.

Pour ce qui est du choix de filles distinguées pour le service du palais, comme par le passé, il ne sera pas permis de choisir des filles chinoises de crainte de retomber dans les abus en usage sous la dynastie des Ming. En maintenant cette disposition, nous voulons perpétuer la distinction entre les deux races au point de vue de l'empire et prendre considération des sentiments des gens du peuple.

Que le présent décret soit porté à la connaissance de tous.

LA MANIFESTATION DE BRUXELLES

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 23 mars.

Le temps a été favorable cet après-midi à la grande manifestation de Bruxelles pour le suffrage universel. Cet élément essentiel de succès assuré, tout le reste a suivi.

Le cortège a défilé, très long et très calme à la fois, devant la foule des spectateurs généralement sympathiques. Les adversaires du S. U. évaluent les manifestants à 7 ou 8,000 ; les enthousiastes l'élèvent à 20,000. Ce qui est certain, c'est que l'entrain était général et la discipline parfaite. Les drapeaux rouges des socialistes se mêlaient aux drapeaux bleus des libéraux et aux drapeaux verts des démocrates-chrétiens ; chaque groupe avait à sa tête ses chefs politiques, ses banderoles aux inscriptions les plus variées et le plus souvent sa musique.

A l'hôtel de ville, c'est M. Eugène Robert qui a porté la parole au nom de la délégation chargée de remettre au bourgmestre l'adresse aux membres de la Chambre et du Sénat pour la revision de l'article 47 de la Constitution.

M. De Mot a reçu les délégués et s'est chargé de transmettre leurs vœux à la législature en déclarant que c'était agir légalement que d'user comme ils le faisaient du droit de pétition.

De la Grand'place, le cortège s'est rendu sur la place Jamar où le vide avait été fait préalablement par la police, et où ont pris la parole sur les estrades préparées, l'abbé Daëns, M. Robert Ducatillon pour les ouvriers catholiques des Flandres ; MM. Féron, Lorand et Robert, pour les diverses fractions libérales ; MM. Vandervelde, Furnémont, Hubert, Wauters et Maes, pour les socialistes qui tous ont renouvelé le serment du parc Saint-Gilles, jurant de « lutter sans trêve ni repos jusqu'à la conquête définitive du suffrage universel ».

A Gand, une manifestation analogue comprenant plus de 10,000 personnes a parcouru les rues de la ville ; la garnison était consignée.

Les nouvelles de province indiquent une certaine agitation. Les chefs socialistes ont reçu du Borinage et du pays de Charleroi des lettres de menaces pour les décider à l'action violente. « Si vous ne marchez pas, aurait-on écrit, nous marcherons sans vous. »

FEUILLETON DU Temps DU 25 MARS 1902 (17)

PATRICE ET VERNET

II — (Suite)

Jean se sentit le cœur déchiré.

— Mon Dieu, qu'y a-t-il, au fond, de changé depuis une heure ?

— Tout, dit-elle.

— Est-ce que tu n'as plus d'amitié pour moi ?

— Je ne sais pas.

— Heureusement ton cœur sait, lui ! Car c'est à moi que tu demandais tout à l'heure protection contre moi, car c'est ici, contre mon épaule, que, d'instinct, tu es venue te cacher.

— Je me suis cachée où j'ai pu.

Jean la suppliait :

— Ne me laisse pas croire que tu me retires ton amitié, j'en mourrais.

Mais Blanche restait hostile :

— Est-ce qu'il peut être question d'amitié, maintenant ?... Je n'oserai plus te regarder en face !

— Prends garde à ce que tu dis, Blanche. Je n'ai au monde que toi. Je ne supportais l'idée de la séparation que grâce à ma confiance absolue dans ton attachement. Je ne te rappelle même pas que j'entre dans une période d'humiliation, de déchéance. En vérité, cela ne compte plus, une demi-nuit m'a suffi pour en épuiser le chagrin ; mais qu'au moins il me reste, dans la solitude où je vais m'enfermer, la consolation d'être sûr que, de loin, mon unique amie, ma Blanche bien-aimée, mariée ou non...

Blanche l'interrompit avec violence :

— Ah ! fais-moi grâce de tes imaginations.

— Je ne demande, dit Jean, qui haussa les épaules, qu'à m'en faire grâce à moi-même. Je ne souhaite pas que tu te maries, n'est-ce pas ? puisque ce me sera l'occasion de souffrir cent fois plus encore !

Blanche éclata :

— Tais-toi. Ne me parle plus de ton amour ! Tu ne vois donc pas que tout ce que tu m'en dis me révolte !

Cette fois Jean fut soulevé d'indignation :

— Ah çà ! dit-il, est-ce que tu veux me rendre fou ? Comment, j'ai vingt ans, tu es belle, je t'adore, les drames de cette nuit te ramènent deux fois dans cette chambre où je suis seul, j'ai tout de même, depuis plus d'une heure, le courage surhumain de m'accrocher désespérément à mon devoir, je ne me décide à te parler un peu de mon amour que lorsqu'après m'en avoir offert dix fois l'occasion tu finis vraiment par m'y obliger, et toute la récompense de ce long héroïsme, c'est de m'entendre dire que je te révolte ! Eh bien, si je te révolte, j'entends que ce ne soit plus pour rien. Puisque tu me retires ton amitié, c'est-à-dire ma seule raison d'avoir du courage, je ne suis plus qu'un pauvre amoureux désemparé, qui en a assez de lutter contre son amour, qui ne veut plus entendre parler de vertus trop lourdes pour ses épaules, et se réserve de vivre et de souffrir comme les autres, comme tout le monde, d'être faible, d'être lâche, d'être homme ! Je veux avoir, une fois dans ma vie, connu la joie et la douleur ensemble de crier mon amour à celle qui ne me le rend pas. Je t'aime, Blanche, je t'aime, je t'aime, je t'aime ! Moi, Jean, ton ami d'enfance, ton petit compagnon bien sage, je t'aime d'un amour insensé, d'un amour sans respect. Je sais que c'est mal, tant pis ! Ah ! que c'est bon de l'avoir dit ! Que c'est bon de te voir là, frémissante ! Et que c'était bon, tout à l'heure, de te tenir sous mon regard, toute révolutionnée dans ta pudeur de vierge !

Blanche cria haineusement :

— Assez ! tu me martyrises !

— Tant pis ! Quelle douceur de m'abandonner au vertige, de ne plus résister ! Plus d'héroïsme, plus de ces victoires épuisantes de ma volonté sur ma passion qui me faisaient courir en pleine nuit dans mon sanctuaire pour oublier, devant ma statue, les cauchemars de mes mauvais sommeils ! Ah ! ma pauvre statue ! toi que Blanche n'aura ni vue ni comprise, ton rôle est bien fini, je ne veux plus de ton secours, je ne veux plus d'apaisement. Je ne veux plus être seulement tenté de me défendre par l'art contre l'amour. Tiens, Blanche ! regarde !

D'un double geste, il ouvrit un battant de l'armoire et poussa le bouton intérieur, et, dans le sanctuaire illuminé, ce fut une apparition nouvelle de la Blanche idéalisée :

— Tu la détestes, n'est-ce pas ? dit-il.

— Oh ! oui, c'est elle qui est cause de tout !

— Eh bien ! sois contente, je la supprime.

Et il se précipita sur la statue, qui tomba en arrière et se brisa. Blanche poussa un long cri d'épouvante :

— Ah !... Jean !

— Qu'as-tu ? dit-il.

Il la vit hors d'elle-même.

— Qu'as-tu fait ? lui demanda-t-elle.

— Ce que tu désirais, je suppose.

— Ce que... je croyais désirer, dit-elle avec égarement. Je me trompais ! Quand tu l'as tuée, j'ai cru que c'était moi !

Jean était stupéfait.

— Mais alors, Blanche !...

— Quand je songe, reprit-elle, que je ne l'ai seulement pas regardée !

— Tu n'es donc plus révoltée ?...

— Eh ! si, dit-elle, puisque c'est cela même qui m'a empêchée de mieux lire en moi !

— Qu'est-ce qu'il y avait à lire en toi, Blanche ?

Blanche se radoucissait, mais restait farouche :

— Devine-le si tu peux ! dit-elle, ce n'est pas moi qui te le dirai.

Jean la scrutait :

— Blanche !...

Elle eut un nouvel accès de violence :

— Tu recommences à me regarder ! Tes regards me meurtrissent !

Mais il souriait maintenant ;

— Il me vient, dit-il, une espérance folle !... Mais songes-tu au mal affreux que me ferait une fausse joie... Parle donc... Dis un mot ! J'ai peur, encourage-moi !

Blanche gardait les yeux à terre.

— Non, dit-elle.

Jean s'enhardit :

— Est-ce que, cette fois, tu m'... ?

Et Blanche, de plus en plus farouche, lui répondit tout bas :

— Je crois que oui.

— Tu m'aimes !... cria-t-il ivre de joie.

Mais Blanche ne bougeait pas.

Jean tâchait de comprendre :

— Ce n'est pas possible ! Jamais femme n'a dit ainsi qu'elle aimait. Ton attitude est méchante. Voyons, Blanche, sors de ce silence inouï. Parle, mais parle donc !

— Non.

— Si c'est un jeu, il est horrible ! Et j'ai peur que ce n'en soit un. Depuis quand m'aimerais-tu ?

— Ne me demande pas ça.

— Pourquoi m'aimerais-tu maintenant, puisque tu ne m'aimais pas il y a une heure !

— Ne me demande pas ça, je ne peux pas te le dire ! Tout ce qui s'est passé en moi depuis une heure me bouleverse et me fait rougir.

Jean était pris de colère :

— Si quelqu'un m'eût prédit que l'amour de Blanche me laisserait sans joie, je l'eusse traité de fou ! J'aurais eu tort, car, si ce n'est pas un jeu, Blanche, tu accueilles l'amour comme un ennemi.

— Oui, dit-elle, l'ennemi de nos volontés. Tout à l'heure, il abaissait ton langage et tes résolutions, et, moi-même, je sens bien qu'il me trouble et me maîtrise...

— Ah ! Dieu du ciel ! tant mieux !...

— ... Mais je ne sens pas qu'il m'élève !

Jean se mit à genoux devant elle :

— Tu le calomnies ! dit-il. Ah ! l'amour ! c'est la grande source. Dieu sait toutes les énergies que je lui ai dues ! Qu'importe ma défaillance unique au moment où j'ai cru que tu me haïssais ! Et qu'importent tes effarements d'innocente ! Quelque chemin qu'il ait pris pour s'insinuer en toi, ouvre lui bien ton cœur, pour qu'il l'exalte ! Nous aimer, vois-tu, ce sera ne plus rien vouloir que de noble et pouvoir tout ce que nous aurons voulu. L'amour !... tiens, je sais ce qu'il doit être pour toi ; je sais le mot qui va te le faire aimer : l'auxiliaire du devoir !

Blanche eut comme un resplendissement subit de tout son être :

— Ah ! merci, Jean. Que l'amour soit alors le bienvenu ! Qu'il nous soutienne et nous exalte, oui ! Nous en aurons besoin. Voici l'heure de nous ressaisir, car l'abominable réalité nous attend. Ne m'as-tu pas dit que ce procès pouvait devenir scandaleux ? Sommes-nous sûrs que celui qu'on paye pour se taire se taira ? N'allons-nous pas voir nos deux pères aux prises ? Ne se peut-il pas que nous-mêmes nous ayons à prendre parti, que nos convictions différentes, qui déjà se heurtaient tout à l'heure, fassent de nous deux adversaires ? Jure-moi que tu me pardonnes d'avance d'agir selon mon devoir, même s'il te fallait en souffrir.

— Je te le jure.

— Et reçois de moi le même serment. Fais ce que dois, sans te préoccuper si j'en souffre. D'avance ta fiancée t'absout !... Maintenant séparons-nous. Il vaut mieux rester sur ce pacte et ne plus nous revoir de longtemps.

Jean lui souriait en extase :

— Il faut bien que l'amour nous fasse du mal, n'est-ce pas ? pour que tu l'absolves ! Je partirai demain, dit-il.

Blanche lui tendit la main :

— A toi, Jean, pour la vie.

Jean fit signe qu'il refusait de toucher cette main tendue :

— Tu ne m'as pas encore dit que tu m'aimes... depuis que tu m'aimes.

Blanche sourit en baissant les yeux :

— Alors ne me regarde pas, fit-elle.

Jean tourna la tête. Elle lui dit à l'oreille :

— Je t'aime et je vais tâcher de n'en plus rougir.

Jean, sans la regarder, lui dit encore :

— Et le baiser que je voulais te rendre ?

Blanche, alors, pudiquement, lui tendit le front ; mais il secoua doucement la tête, lui prit les deux mains, l'attira insensiblement ; elle tremblait, elle se raidissait ; il pesa du regard sur ses yeux, qu'elle tenait baissés. Elle les releva enfin, et, pour échapper au regard de Jean, subitement elle cessa de résister. Un long baiser unit leurs lèvres et leurs yeux se remplirent de larmes.

Elle voulut se sauver. Il la retint pour lui dire :

— Tu m'écriras ?

— Oui.

— Tu me diras tout ?

— Oui.

— Dis-moi tout de suite à quoi tu t'attendais quand tu as fait apparaître ma pauvre statue.

Blanche rougit :

— Je ne savais pas bien.

— Puisque tu étais si inquiète, tu devais bien avoir une idée. Dis-la moi tout bas.

Elle devint pourpre, et tout bas, à l'oreille :

— Tu vas rire de moi, dit-elle ; je m'attendais à me voir en robe décolletée.

Elle s'enfuit. Il courut ouvrir sa fenêtre pour entendre dans le parc la voix de Blanche appelant : « Justin ! »

III

LA COUR D'ASSISES

Le grand jour était arrivé, l'audience était des plus brillantes, et la présence des invités de marque, occupant des places de faveur derrière la Cour, soulignait l'importance du procès commencé. Le procureur général siégeait en personne. Bricou, entre deux gardes, au banc des accusés, écoutait distraitement l'acte d'accusation. Il avait supplié son avocat de faire en sorte que Jean ne fût pas là. Pour le rôle qu'il avait à jouer, la droiture de son fils le gênait d'avance, et, de temps à autre, il jetait des regards inquiets sur le fond de la salle, où l'assistance paraissait houleuse.

Au premier banc des témoins, il pouvait voir, et il évitait de regarder, Patrice, Roger Patrice, Vernet et quelques ouvriers parmi lesquels il ne comptait pas un seul ami. Au dernier banc s'étaient installées, par permission spéciale, Blanche et Mme Vernet, qui n'étaient pas témoins.

Le greffier, qui ânonnait depuis une demi-heure, se clarifia la voix pour conclure : Bricou était renvoyé devant la Cour d'assises pour tentative d'assassinat sur la personne de Patrice, crime prévu et puni par les articles 2 et 296 du Code pénal.

Au moment où le greffier se rasseyait, l'huissier-audiencier fit signe aux témoins de sortir, tout en procédant à un appel rapide. Patrice dit à Vernet :

— Tu es prêt sur tout ?

— Oui, répondit Vernet.

Et la porte se referma sur eux.

Un des deux assesseurs du président se mit en devoir d'écouter ; l'autre s'installa résolument à sa correspondance, et le président commença :

MARCEL GIRETTE.

(A suivre).

(Reproduction interdite)

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France